

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/2011

Absents excusés : FREGEAC C. (procuration à HUET J-P.), CASTANET H. (procuration à BERGUES D.), LAMOTHE J. (procuration à AYROLES F.).

ADHESION AU C.A.U.E. DU LOT :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Lot (C.A.U.E.) est un organisme public qui se tient à la disposition des collectivités, notamment pour leur apporter des conseils sur les projets d'aménagement des espaces publics.

Le C.A.U.E. est une association présidée par un élu local et gérée par un conseil d'administration, qui remplit ses missions de service public en conseillant gratuitement les collectivités et les particuliers. Lors du conseil d'administration du 28 février 2011, il a été décidé d'ouvrir l'adhésion aux communes et aux communautés de communes, sans remettre en cause ce principe de gratuité.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au C.A.U.E. du Lot et d'apporter son soutien à cette association par le versement d'une cotisation annuelle de 100 €.

SYMAGE :

Monsieur Didier BERGUES fait le compte rendu de la réunion de la Commission « Bave » qui s'est déroulée le 6 octobre à Saint-Céré :

- Election du nouveau Président de la Commission « Bave » suite au changement des délégués de la Commune de Saint-Céré ; Monsieur COSTA est élu Président.
- Présentation et validation des axes de travail pour la période 2012-2016 pour un montant global de 349 000€ : pérennisation du plan ragondins, gestion de l'entretien et de la restauration des berges (226 000€), diversification des écoulements sur certains secteurs (objectif piscicole).
- Présentation de la cellule d'assistance technique zones humides.
- Rappel de l'état des lieux Directive Cadre sur l'Eau du bassin.

Le Maire fait part au conseil municipal de la visite de Monsieur le Sous-Préfet de Gourdon lors de l'inauguration de la restauration de la cale d'accès de l'ancien Bac de Pauliac ainsi que la réfection du pont de Reingues dans le cadre du programme d'aménagement d'accès rivière mis en place par le Symage.

INFO – RAPPEL VENTE CONCESSIONS FELINES :

Le Maire rappelle que par délibération en date du 28/11/2003 le conseil municipal a décidé de limiter la vente des concessions au cimetière de Félines aux habitants de Félines et aux propriétaires des 5 maisons situées sur la Commune de Bretenoux, en bordure de la RD14 sur leur demande uniquement.

INFO – RAPPEL CHOIX DU CHAUFFAGE DE LA MAISON DES BONS ENFANTS :

Le Maire rappelle au conseil que le choix du chauffage de la Maison des Bons Enfants par système de pompe à chaleur a été retenu lors de la réunion en date du 28/10/2010.

REVALORISATION VALEURS LOCATIVES CADASTRALES :

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé la Direction des Finances Publiques nous informant qu'une révision des valeurs locatives des locaux professionnels va être réalisée. Cette révision, d'abord expérimentée dans 5 départements, sera généralisée sur l'ensemble du territoire en 2012. Les résultats de la révision seront pris en compte dans les impositions émises au titre de l'année 2014.

MISE EN PLACE MOLOK EN 2012 :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à une opération menée en partenariat avec le SICTOM, plusieurs conteneurs MOLOK ont déjà été installés sur la commune, notamment sur les secteurs de Bonneviolle, Saint-Martin, Camp Cabrol, Castelnaud et Vayssière.

Le Conseil Municipal décide de poursuivre cette opération en 2012 en programmant l'installation et la mise en place de nouveaux MOLOK sur les secteurs de Félines, Astorgues, Pauliac et Bonneviolle, ce qui permettra de supprimer les anciens conteneurs sur l'ensemble de la Commune.

Dans le cadre de la mise en place de conteneurs MOLOK sur le secteur de Camp Cabrol, une partie de terrain d'environ 160 m² (8m x 20m), sur la parcelle cadastrée AE 107, sera achetée à Madame Béatrice LECOANET.

Des contacts seront pris avec Madame LECOANET afin de négocier le meilleur prix de vente possible pour cet emplacement.

VENTE TERRAIN COMMUNAL LOGEMENT POLYGONE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Olivier FREGEAC, locataire d'un logement Polygone à Vayssière, a déposé une demande d'achat de son logement auprès de la SA Polygone.

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande déposée par Monsieur FREGEAC, une estimation de la valeur du terrain a été réalisée par le service des Domaines, elle s'élève à la somme de 8 400 € environ.

Le terrain concerné se situe sur la parcelle cadastrée AE 258, d'une superficie totale de 842 m², qui comprend actuellement deux logements Polygone. Dans le cas où la vente serait validée, une division de parcelle serait donc nécessaire et prise en charge par la SA Polygone.

Cette vente sera réalisée entre trois parties : la SA Polygone (propriétaire de la maison), la Commune de PRUDHOMAT (propriétaire de la parcelle concernée) et Monsieur FREGEAC (acheteur).

Le Conseil Municipal délibère favorablement à la vente du terrain au profit de Monsieur Olivier FREGEAC.

LIMITATION DES VENTES DE TERRAINS COMMUNAUX – LOGEMENTS LOCATIFS :

Suite à la proposition d'achat d'un logement locatif Polygone à Vayssière, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer par délibération, un quota, permettant de limiter les ventes de logements locatifs gérés par Lot Habitat et par la SA Polygone, chacune propriétaire, par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique, de 8 logements sur la Commune de Prudhomat.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et décide :

- De limiter au nombre de deux, la vente de logement locatif géré par la SA Polygone (sur un total de 8 logements).
- De limiter au nombre de deux, la vente de logement locatif géré par Lot Habitat (sur un total de 8 logements).

EAU ET ASSAINISSEMENT :

Le Maire fait part au conseil municipal des résultats des ventes d'eau et d'assainissement en 2011. Une hausse de 7% est constatée sur les ventes d'eau et une hausse de 16.8% sur l'assainissement, par rapport à l'an passé.

Les travaux de réfection du réseau d'assainissement sur le secteur de Bonneviolle (Rue des Bons Enfants) sont terminés. Des travaux supplémentaires ont dû être réalisés, notamment le remplacement du regard central sur la place de Bonneviolle et la réfection d'une partie du réseau en direction de Caillon.

AMENAGEMENT FOND DE BONNEVIOLE :

Dans le cadre de l'aménagement du fond de Bonneviolle et suite au rapport réalisé par le C.A.U.E. du Lot, le Conseil Municipal décide de contacter le Bureau d'Etudes DORVAL afin de nous orienter vers un paysagiste qualifié pour prendre en compte les orientations proposées par le C.A.U.E.

Un nouveau programme d'investissement concernant ce projet est créé afin de pouvoir régler les premières dépenses liées à cette opération, notamment l'achat de barrières bois pour la somme de 1 902 € HT qui serviront à clôturer le terrain communal.

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CERE ET DORDOGNE » :

Le Maire fait part au conseil municipal du rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes « Cère et Dordogne ». Le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité des membres présents.

Compte rendu du Conseil Communautaire :

- Siège administratif : projet de déplacement du siège de la Communauté de Communes sur Biars ; coût estimé des travaux : entre 42 000 € et 60 000 €.
- Exonération de la taxe des Ordures Ménagères 2012.
- Commission intercommunale des impôts directs : établissement de la liste des membres titulaires et suppléants.
- Quinzaine de l'économie solidaire : organisation d'une conférence débat « Nos collectivités et le Développement Durable » à Prudhomat le 4 novembre.
- Compte-rendu du Congrès des Elus du Lot.
- Travaux extension et requalification de la zone : emprunt de 275 000 €.
- Travaux gymnase / dojo : avenant au contrat de maîtrise d'œuvre (+ 25 987.47 € HT) ; prolongation délai travaux de 6 mois ½. Coût total : 3 076 598.15 € HT.
- Personnel communautaire : recrutement de Rémi Rivassou pour la gestion et l'entretien du gymnase, diverses interventions à l'ALSH et maître nageur du 1^{er} juin au 31 août. Intervention de Damien Dagoneau dans les écoles primaires du Canton.
- Syndicat mixte touristique : désignation d'un nouveau délégué suite à démission.
- Service petit patrimoine : possibilité de CAE pour Floriane Dubois pour assurer la gestion de ce service.

✚ EMPRUNT MAISON DES BONS ENFANTS :

Le Maire fait part au conseil municipal des différentes propositions d'emprunt pour le financement de la Maison des Bons Enfants. Le Crédit Agricole est retenu pour un emprunt à hauteur de 253 000 € sur 15 ans ; montant de l'annuité : 22 842 €.

✚ EMPRUNT TRAVAUX AMENAGEMENT BONNEVIOLE :

Le Maire fait part au conseil municipal des différentes propositions d'emprunt pour le financement des travaux d'aménagement de Bonneviolle. Le Crédit Agricole est retenu pour un emprunt à hauteur de 75 000 € sur 15 ans ; montant de l'annuité : 6 771 €.

✚ EMPRUNT TRAVAUX REFECTION RESEAU ASSAINISSEMENT BONNEVIOLE :

Le Maire fait part au conseil municipal des différentes propositions d'emprunt pour le financement des travaux de réfection du réseau d'assainissement de Bonneviolle. Le Crédit Agricole est retenu pour un emprunt à hauteur de 30 000 € sur 10 ans ; montant de l'annuité : 3 613 €.

✚ LOT AIDE A DOMICILE :

Madame Josette FROMENTEZE fait part au conseil municipal de l'entreprise publique locale « Lot Aide à Domicile » créée par le conseil général du Lot depuis le 1^{er} novembre 2010, dans le but de maintenir le service pour l'accompagnement à domicile des publics fragiles (personnes âgées et handicapées). Un numéro de téléphone unique est à la disposition des usagers, le 0 805 69 69 46.

✚ LOT HABITAT – RESIDENCE BONNEVIOLE :

Monsieur Jean-Pierre HUET fait le compte rendu des travaux de construction de la « Résidence Bonneviolle » à côté de l'école de Prudhomat.

✚ AMENAGEMENT MAISON DES BONS ENFANTS :

Le conseil municipal décide d'équiper la Maison des Bons Enfants de stores à enroulement. Ces stores seront commandés aux Menuiseries DELPY pour la somme de 1 346.73 € HT

Le conseil municipal accepte le devis proposé par Monsieur Daniel CABANES, représentant l'agence P.A.Média, pour l'impression numérique des lieux dits et la pose des bandes textes à hauteur de 1 180 € HT.

Le Maire fait part au conseil municipal du passage de la commission de sécurité qui a eu lieu sur place le 19 octobre dernier. Un avis favorable est émis par la commission, l'arrêté municipal autorisant l'ouverture a été pris.

✚ AMENAGEMENT SECURITE PROVISOIRE GAUBERT :

Les traçages au sol ont été réalisés lors de la réunion qui a eu lieu sur place en présence des services du STR, du bureau d'études et des élus. Des quilles seront mises en place afin de matérialiser les chicanes déjà tracées au sol.

Le Maire